

Il y a çà & là des observations remarquables sur les moyens extrêmes pour lesquels le commandant-général, dont l'autorité étoit indépendante de celle du ministre, sembloit avoir une prédilection très-marquée. „ Il ne „ passa pas de jour, où il ne me fit des propositions propres à amener un événement „ qui pût lui en fournir le prétexte. Celui du „ 22 Janvier 1788, fut le plus malheureux, „ & jamais il n'eût été question de coups de „ fusil (l'une des principales causes de tout „ ce qui est arrivé ensuite), si le comte d'Alton n'avoit pas mis la garnison sous les armes, à mon infu, & sans qu'il y en eût encore eu un véritable besoin. Il avoit dès le moment de son arrivée, fait abolir les gardes bourgeoises qui tenoient à la constitution, & auxquelles on attachoit le plus grand prix. La bagarre du 22 Janvier lui fournit l'occasion de s'emparer de force de la maison-de-ville, pour y établir un corps de garde, & y placer des canons. L'un & l'autre irritèrent, & nuisirent visiblement à nos intérêts. Depuis ce moment, ni les Etats, ni le magistrat, ni la bourgeoisie, ne crurent plus leurs assemblées libres à l'hôtel-de-ville. „

Les notes qui accompagnent ce texte, ne doivent pas être négligées. „ On ne croiroit „ jamais tout ce qu'un zele outré engageoit le „ comte d'Alton à exiger de moi. Je suis vaincu qu'en m'y prêtant, la révolution que „ j'ai réussi à différer encore deux ans, se „ seroit faite en deux mois. Il falloit cepen-